



## ARRÊTÉ

N° : 2026-59

Exécutoire le : 27 AVR. 2026

Publié / Notifié le : 27 AVR. 2026

Visé le : 24 AVR. 2026

### ADMINISTRATION GENERALE

#### **Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Florian MAITRE 5<sup>ème</sup> Vice-président de Grand Lac Mobilités et Intermodalité**

Le Président de Grand Lac,

- Vu le procès-verbal du conseil communautaire de Grand Lac en date du 14 avril 2026, relatif à l'élection du Président de Grand Lac,
- Vu le procès-verbal du conseil communautaire de Grand Lac en date du 14 avril 2026, relatif à l'élection des Vice-Présidents de Grand Lac,
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-9 et L. 5211-10, autorisant le Président d'une communauté d'agglomération à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation d'une partie de ses fonctions à une ou plusieurs de ses Vice-présidents,

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt du bon fonctionnement de la communauté d'agglomération Grand Lac, que le président délègue une partie de ses fonctions aux vice-présidents de Grand Lac,

### **ARRETE :**

#### **ARTICLE 1 : DELEGATION DE FONCTION**

Monsieur Florian MAITRE, 5<sup>ème</sup> Vice-président de Grand Lac, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, aux mobilités et à l'intermodalité.

Monsieur Florian MAITRE est notamment chargé, dans le cadre de la présente délégation :

- D'assurer le pilotage et la coordination des transports urbains,
- D'assurer le pilotage et la coordination des actions de mobilité douce,
- D'assurer le pilotage, le suivi et la déclinaison du Plan de Déplacements Mobilité (PDM),
- D'assurer le suivi des dossiers à enjeux impactant le territoire de Grand Lac sur les thématiques déléguées, et notamment le projet Lyon-Turin et le SERM,
- D'assurer le pilotage et le suivi de la politique de Grand Lac en matière de stationnement à l'exception des parkings du bord du lac,
- D'assurer le suivi des organismes liés à la présente délégation, et notamment le SYMOS,
- De représenter le président auprès de tout partenaire, organisme, habitant ou usager en lien avec les thématiques déléguées,
- De présenter les rapports et délibérations relatives aux thématiques déléguées devant les instances de Grand Lac.

À ce titre, Monsieur Florian MAITRE est également délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour me représenter auprès de la Commission de Délégation de Service Public Transports Urbains et la présider.

## **ARTICLE 2 : DELEGATION DE SIGNATURE**

---

Monsieur Florian MAITRE est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer tous les actes liés à la présente délégation, dans le respect des délégations consenties par le Conseil communautaire, à l'exception des actes dont la signature a été déléguée aux directeurs et au responsable du service Mobilité.

La présente délégation intègre la signature des actes délégués au président ou approuvés par les instances communautaires, en lien avec la thématique déléguée par le présent arrêté.

Sont notamment concernés par la présente délégation de signature :

- Les documents de programmation ou de planification,
- Les convocations aux réunions liées à la thématique faisant l'objet de la présente délégation,
- Tout acte en lien avec les délégations de service public afférentes aux thématiques déléguées, et notamment les convocations de la commission, les contrats de délégation de service public et leurs avenants,
- Les courriers liés aux thématiques faisant l'objet de la présente délégation, notamment les courriers aux habitants, usagers, partenaires et tout autre organisme,
- Les avis demandés à Grand Lac dans le cadre de la thématique faisant l'objet de la présente délégation,
- Toute déclaration ou attestation en lien avec la thématique déléguée,
- Toute décision et contrat en lien avec la thématique déléguée à l'exception des contrats relevant du vice-président à la commande publique et du vice-président aux affaires juridiques, assurances et procédures foncières,
- Les contrats de délégation de service public, leurs avenants et tout document afférent,
- Les décisions et courriers d'attribution de subventions, en lien avec les thématiques déléguées,
- Tout acte relatif à l'adhésion ou au renouvellement d'adhésion aux associations en lien avec la thématique,
- Les décisions et contrat de location ou de vente de biens mobiliers liés aux thématiques déléguées.

## **ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS**

---

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- Le Receveur,
- M. Florian MAITRE.

Cet arrêté sera exécutoire dès sa publication et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cet arrêté, une fois exécutoire, pourra être contesté :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 21 avril 2026

Le Président,  
Renaud BERETTI



Je soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance du présent arrêté.

Notifié le : 23.04.2026

Signature de l'élu délégataire :

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Arrêté 2026-59 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Florian MAITRE - 5ème Vice-président de Grand Lac - Mobilités et Intermodalité

---

**Date de transmission de l'acte :** 24/04/2026

**Date de réception de l'accusé de réception :** 24/04/2026

---

**Numéro de l'acte :** ar800 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20260421-ar800-AR

---

**Date de décision :** 21/04/2026

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.4. Délégation de fonctions  
5.4.2. Délégation de fonctions à un élu  
5.4.2.2. Autres délégations